

vêque de Montréal avait, à la surprise générale, nommé l'abbé Dauth inspecteur des collèges et écoles congréganistes de son vaste diocèse. Toutes les gazettes bien pensantes firent aussitôt entendre un touchant concert d'éloges aux oreilles de Sa Grandeur dont les premiers coups, se disait-on dans une pieuse exultation, étaient vraiment des coups de maître. La *Patrie* elle-même, régénérée, ne se tenait plus de joie, comme aurait dit le bon Jean de La Fontaine, et elle éjacula un article absolument de bon ton, intitulé *Très bien, Monseigneur*. Pour le coup, les *Semaines religieuses* et les organes de séminaires se pâmèrent.

Enfin, pour tout dire, les chers moutons de Panurge, ivres de bonheur, bondissaient comme les béliers de l'Écriture, que c'était une bénédiction!

Cependant, si le fréttement était général dans le camp des cléricaux, de son côté, la presse libérale (à part les organes officiels), accueillit la nouveauté avec une froideur manifeste. L'infernal esprit de doute—où ne va-t-il pas se nicher?—se réveilla dans les têtes abandonnées par la grâce, et beaucoup de mécréants se dirent les uns aux autres, tout bas, naturellement : « Mais comprenez-vous ça, vous autres : Les évêques veulent des inspecteurs, et cependant ils n'en veulent pas. D'où vient que Nos Seigneurs se nomment des inspecteurs ecclésiastiques, et qu'ils paraissent avoir en si grande aversion les inspecteurs laïques, choisis pourtant bien par eux également? » Mystère.»

À cette époque, l'ÉGALITÉ venait de naître, et, comme sa devise faisait un devoir à son rédacteur de placer la sincérité au-dessus de toute préoccupation personnelle, le dénommé Francœur exposa ainsi sa théorie en deux ou trois phrases dont nous désavouons aujourd'hui la violence :

« La création inattendue de ce poste nouveau est une habile manœuvre pour circonvenir le peuple ignorant et les jobards incorrigibles. Les évêques cherchent à jouer au plus fin avec cette nomination d'un inspecteur ecclésiastique. Il est patent que le clergé use ici de subtilité, et que cette fonction nouvelle, imaginée par lui

pour sortir de l'impasse, lui servira de prétexte pour s'opposer aux mesures du gouvernement, réclamées par le peuple. Cette nouveauté étrange est probablement sortie d'un conciliabule. »

Ces réflexions aussi intempestives qu'irrévérencielles nous valurent une réprimande doucement paternelle de la part de l'archevêque de Montréal.

C'est bon, répondîmes nous, nous souhaitons nous tromper et voir bientôt même l'inspecteur ecclésiastique pénétrer de plain-pied avec l'inspecteur laïc dans toutes les écoles du gouvernement.

Mgr Bruchési ayant aussi protesté contre l'intrusion de l'État dans les écoles indépendantes fondées ou soutenues par le clergé, nous lui avons accordé qu'en effet le gouvernement n'avait aucun droit de s'introduire dans ces établissements privés, sous prétexte qu'ils les subventionnait. Le gouvernement n'a qu'une chose à faire, écrivions-nous quelques jours après, s'il a des raisons de croire que tel ou tel collège ou école ne remplit pas les conditions requises pour mériter une aide, un encouragement de l'État : retirer sa subvention, comme il l'a déjà fait pour certaines institutions scientifiques et littéraires. D'un autre côté, si les établissements scolaires congrégationistes tiennent à conserver l'appui matériel que leur offre généreusement l'État, et à convaincre celui-ci qu'il le mérite en tout et partout de peur que sur de faux rapports cet appui leur soit brusquement enlevé, ils n'ont qu'une chose à faire, à leur tour : ouvrir les portes de leur maison à l'inspecteur officiel qui plaidera, s'il y a lieu, leur cause auprès du gouvernement.

Mais, Monseigneur Bruchési nous a dit bien carrément : plutôt que de nous soumettre contre notre gré à cette humiliation de l'inspection officielle, nous préférons renoncer à la maigre subvention que l'État nous a accordée jusqu'ici.

Dame ! les libertés sont libres.

Cependant, comme tout change, comme tout évolue, même les opinions les plus stables, les résolutions les mieux arrêtées !

Le compte-rendu de la dernière session bi-annuelle du conseil de l'instruction publique,